

*République française*  
*Département de la Marne*  
**CTE DE CNES COTES DE CHAMPAGNE ET VAL DE SAULX**

**Séance du jeudi 20 septembre 2018**

---

<b>Date de la convocation:</b> 14/09/2018	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Claude GUICHON,</i>
<b>Membres en exercice :</b> 57	<b>Présents :</b> Jacky BERTON, Marie-Anne BREMONT, Jean-Claude CABART, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Charles DE COURSON, Monique DEBRAND, Joël DELISSE, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claude DOYEN, Claudine DUBECHOT, Georges DUVNJAK, Carole GANSTER, Jean-Jacques GARCIA, Georges GERARD, Jean-Claude GERARD, Hugues GERARDIN, Maxime GIRONDE, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Laurent GYURICA, Sylviane HUSSON, Jean-Claude JOFFRES, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Jean-François LAKOMY, Sylvain LANFROY, Pierre LE GUILLOU, Laurence LEBLANC, Michel LECOCQ, Evelyne LEPAGE, Michel LINARD, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Jean-Claude MANFE, Bernadette MICHEL, Martine MILLOT, Roger MOSNIER, Michel NICOMETTE, Rémi QUANTINET, Christian SEYS, Pascal TRAMONTANA, Solène WAWROWSKI
<b>Présents : 44</b>	<b>Représentés :</b> Thierry DAUSSEUR, Marzéna FONTANIVE, André HALIPRÉ, Laurence LE GUINIO SQUELART, Gérard MUNIER, Gisèle PEGURRI
<b>Votants : 50</b>	<b>Excusés :</b> Olivier BUISSON, Pierre-Marie DELABORDE, Joël LAMOUREUX
	<b>Absents :</b> Christian BURGAIN, Joël CHANTEREAUX, Kévin LARCHER, Jean-Marie TASSINARI
<b>Secrétaire de séance :</b>	Sylvain LANFROY

---

**201809\_107 - Objet : Droit de préemption jussecourt**

- Vu les articles L. 211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2018 et l'arrêté préfectoral en date du 07 mai 2018 approuvant la carte communale de JUSSECOURT-MINECOURT.
- Considérant que l'article L 211-1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'une carte communale approuvée d'instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement.
- Considérant la nécessité pour la commune de JUSSECOURT-MINECOURT d'aménager l'espace situé derrière l'église de Jussecourt, conformément à la délibération n° DE-20150226-05 en date du 04 mars 2015 constatant que :
  - Le cimetière actuel est saturé et nécessite une solution d'extension ou de remplacement à court terme,
  - L'étude du PAVE signale la difficulté de stationner sur la Route Départementale n° 14 lors de cérémonies en l'église de JUSSECOURT.
- Considérant le projet d'aménagement de la commune de JUSSECOURT-MINECOURT sur la parcelle cadastrée section G n° 18, visant à :
  - agrandir le cimetière de Jussecourt et créer à l'intérieur de cette extension une partie dédiée aux personnes incinérées,
  - créer un parking en épis le long du chemin de l'Eglise de Jussecourt afin de régler le problème de sécurité lié au stationnement sur la RD n° 14 lors des cérémonies à l'église de Jussecourt,
  - créer un espace vert derrière l'extension du cimetière de Jussecourt.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide :**

- **d'instituer** le droit de préemption sur la parcelle cadastrée section G n° 18 telle que délimitée sur le plan annexé à la présente délibération afin que la commune de JUSSECOURT-MINECOURT puisse réaliser une extension du cimetière de Jussecourt, un parking le long du chemin de l'Eglise de Jussecourt et un espace vert derrière l'extension du cimetière,

- **de donner délégation** à la commune de JUSSECOURT-MINECOURT pour exercer ce droit.

La présente délibération sera notifiée à Madame le Sous-Préfet. Elle deviendra exécutoire après l'accomplissement des formalités de publicité prévues aux articles R. 211-2 et R. 211-3 du code de l'urbanisme.

Le Président,

Claude GUICHON

